

Tunis, le 05 Novembre 2009

Objet : Augmentation du capital d'Amen Bank et fixation du prix d'émission.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que **le Conseil d'Administration d'Amen Bank, réuni en date du 02/11/2009, a fixé le prix d'émission à 34 Dinars l'action, soit 10 Dinars de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 24 Dinars.**

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AMEN BANK réunie le 11/06/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 15 millions de dinars, pour le porter de 85 millions de dinars à 100 millions de dinars. Cette augmentation de capital sera réalisée comme suit :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 7,5 millions de dinars, par l'émission de 750 000 actions nouvelles réservées en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel ;
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 7,5 millions de dinars et l'émission de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux détenteurs des 9 250 000 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire.

La clôture des souscriptions se fera avant le 31/12/2009.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2010.